

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du conseil de l'Education
aux Médias**

A.Gt 07-06-1999

M.B. 27-11-1999

Modifications:

A.Gt 05-11-2003 - M.B. 02-03-2004

A.Gt 10-12-2004 - M.B. 11-03-2005

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 1995 portant création d'un Conseil de l'Education aux Médias et assurant la reconnaissance de centres de ressources en matière d'éducation aux médias, notamment les articles 2 et 3;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente ayant l'éducation et les médias dans ses attributions,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés comme membre du Conseil de l'Education aux Médias :

1° Représentants qualifiés des trois réseaux d'enseignement :

a) Représentants de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Mme Chantal Culot, inspectrice de l'Audiovisuel.
- Mme Danielle Leclercq, directrice du Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française (CAF)
- M. Guy Potiez, professeur d'Audiovisuel à la Haute Ecole Paul-Henri Spaak.

b) Représentants de l'enseignement officiel subventionné :

- M. Michel Boumal, professeur au Lycée Emile Jacqmain.
- M. Michel Clarembeaux, directeur du Centre Audiovisuel de la Ville de Liège (CAV).
- Mme Arielle De Gendt, maître-assistante à la Haute Ecole Francisco Ferrer.

c) Représentants de l'enseignement libre subventionné :

- Mme Brigitte Malherbe, chargée de mission FESeC.
- M. Denis Vellande, formateur à Média Animation.
- M. Patrick Verniers, Directeur de Média Animation.

2° Experts universitaires :

- Mr François Henderyckx, professeur à l'ULB (suppléante: Mme Ghislaine Vire, professeur à l'ULB.).
- M. Thierry De Smedt, chargé de cours à l'U.C.L. (Département de Communication).
- M. Bruno De Lièvre, professeur à l'Université de Mons-Hainaut (suppléant: M. Francis Lowenthal, professeur à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education).



- Mme Geneviève Van Cauwenberghe, chargée de cours à l'Université de Liège (suppléant: M. Antoine Paulus, assistant).

3° Experts représentatifs du monde de l'éducation et des médias :

- Mme Myriam Floor, ex-chargée de mission pour l'éducation aux médias au SeGEC.

- M. André Fromont, directeur régional de Wallonie et directeur général adjoint à la Médiathèque de la Communauté française (suppléant: M. Albert Delchambre, chef de service du centre prêt de Liège)

- Mme Pauline Hubert, ex-responsable du Service Jeunesse à la R.T.B.F.

- Mme Martine Simonis, secrétaire nationale de l'Association des journalistes professionnels (AJP) (suppléant M. Philippe Coulee, coordinateur de l'opération "Journal en classe";

- M. Gabriel Thoveron, professeur honoraire à l'U.L.B. (Institut de Sociologie).

- Mme Suzy Collard, directrice de la Fédération des T.V. locales ;

- Mme Anne-Marie Cambier, professeur honoraire à l'U.L.B.

- Mr Jacques Liesenborghs, ancien professeur d'Ecole normale.

4° Représentant de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :

- Mme Martine Herphelin, directrice générale adjointe du Service général du Pilotage du système éducatif.

5° Représentant de Service général de l'Audiovisuel et du Multimédia :

- Mme Myriam Lenoble, directrice générale adjointe du Service général de l'Audiovisuel et du Multimédia.

6° Représentant de la R.T.B.F. :

- M. Emmanuel Tourpe, responsable des Etudes stratégiques (suppléante: Mme Françoise De Thire, responsable du service médiation).

7° Représentant de la presse écrite :

- Mme Margaret Boribon, secrétaire générale de la JFB (suppléant M. Michel Siklosi, responsable marketing à la JFB).

Remplacé par A.Gt 10-12-2004

8° Représentants actuels des Membres du Gouvernement:

- Représentant de la Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale : Julien NICAISE;

- Représentant de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales : Gilles HUBENS;

- Représentant de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse : Elisa VAINSEL

Article 2. - M. Robert Wangermée est désigné comme président du Conseil de l'Education aux Médias.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} juin 1999.

Article 4. - La Ministre-Présidente ayant l'Education et l'Audiovisuel dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 7 juin 1999.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Education,

Mme L. ONKELINX